



JUNIOR PROFESSIONAL PROGRAMME (JPP) PAS ENCORE DE STOP!

Avec l'appel à manifestations d'intérêt lancé pendant le courant du mois de novembre, la Commission continue à recruter du personnel au niveau AD, surtout des stagiaires (Livre bleu) tout en contournant la procédure du concours général ouvert à tous.

Rappelons que cette « stratégie de gestion des talents » lancée en juin 2018 en tant que programme pilote par décision du Collège, a été prolongé jusqu'en 2020. Chaque année, 50 Junior Professionals peuvent être sélectionnés !

Récemment, un article a été publié sur MyIntraComm par la DG HR, qui avec un style publicitaire, vantait les bienfaits de cette initiative. Pour rappel, ce programme est discriminatoire vis-à-vis des agents contractuels GFIV qui ont plus de trois ans d'ancienneté puisqu'ils en sont exclus.

Le JPP est présenté comme « un programme de développement professionnel ». Il vise à mieux intégrer les membres juniors du personnel au sein du service public européen en leur offrant un espace pour développer un esprit



européen et un sentiment d'appartenance à la Commission. Il leur permet d'acquérir les compétences et les connaissances requises par l'institution grâce à un programme complet de formation, de développement et de mobilité ». Blablabla...

Toute personne devrait avoir les mêmes possibilités pour accéder à la fonction publique européenne.

Une autre raison évoquée pour cette initiative, était la nécessité de corriger le déséquilibre géographique au sein de notre fonction publique européenne. Là aussi c'est raté : les premiers sélectionnés appartiennent en majorité à des nationalités qui sont déjà très représentées.

La TAO-AFI avait réussi à bloquer dans un premier temps cette initiative, mais au fil des négociations elle est restée seule dans son combat et le silence est tombé sur cette opération scandaleuse.

- JUNIOR PROFESSIONAL PROGRAMME (JPP)
- MOBILITÉ ET ÉCOLES EUROPÉENNES
- PLUS DE PLACES POUR LES VÉLOS!
- PENSONS VERT
- 'ADULTS IN THE ROOM' QUAND LE CINEMA PARLE DE L'EUROPE
- RÉCOLTE DE JOUETS POUR L'ASBL 'ARC-EN-CIEL' - QUEL SUCCÈS!
- QUIZ : GAGNEZ UN BON D'ACHAT DE 50€ CHEZ FIL-IGRANES!



QUOI DE NEUF TAO-AFI?

- CONFERENCE RÉGIME RETRAITE
LUNDI 09/12
- CONSULTATION JURIDIQUE
MARDI 17/12

Contactez-nous [ICI](#) pour plus d'informations



MOBILITÉ ET ÉCOLES EUROPÉENNES À BRUXELLES

Depuis 2006, la Commission a adopté, à différentes reprises, des plans de mobilité visant à encourager son personnel à utiliser des transports alternatifs à la voiture (incitation à utiliser les transports publics, des vélos, le covoiturage, le rapprochement des crèches et écoles aux bâtiments de la Commission, etc.). Les mesures mises en place pour promouvoir le personnel à utiliser des moyens de transport plus « propres » ont été assez bien accueillis et montrent leur efficacité.

En effet, le personnel des institutions est conscient de la problématique de la pollution dans les villes aujourd'hui et son impact dans la santé.

Cependant, il existe une contradiction avec cette politique de mobilité, qui est pour le moins incompréhensible, et il s'agit des distributions des élèves dans les différentes écoles européennes situées à Bruxelles.

Dans une époque où on essaie de protéger l'environnement et d'encourager le personnel à habiter près du lieu de travail afin d'utiliser des moyens de transport propres (vélo, marche, etc.) la localisation du domicile de l'enfant n'est toujours pas prise en compte lors de l'inscription d'un élève dans les écoles européennes !

Dans le document « Politique d'inscription des Ecoles européennes de Bruxelles pour l'année scolaire 2019-2020 Autorité centrale des inscriptions » (Réf. : 2018-12-D-14-fr-2), dans le chapitre 8. « Critères particuliers de priorité », § 8.4 « Circonstances particulières » qui se réfère à des circonstances particulières pour octroyer un critère de priorité en vue de l'inscription ou du transfert de l'élève dans une école de son choix, il est clairement indiqué :

- « 8.4.2. Ne constituent pas des circonstances pertinentes :
- a) la localisation du domicile de l'enfant et/ou de ses représentants légaux, »

Cette manière d'attribuer une place dans les écoles donne comme résultat que des familles habitant à Uccle se voient obligés d'envoyer leurs enfants à l'école de Woluwe (ou pire encore de Laeques) alors que d'autres qui habitent Woluwe doivent envoyer leurs enfants à Uccle ! Pour ne pas ajouter le cas d'autres familles qui se trouvent avec 2 enfants dans 2 sites différents ! Non seulement ce type de situation rend difficile la vie familiale du personnel mais surtout, il ne prend pas en compte le bien-être des enfants. Car dans ces circonstances ils sont contraints à passer 1 heure (ou plus, parfois) dans les bus scolaires.

Comme exemple, nous citons le cas d'un enfant qui habite à Uccle (à 3,1 km de l'école) et qui a été admis, selon la décision de l'ACI (Autorité centrale des inscriptions) à l'école de Woluwe (à 12,5km de son domicile) et qui doit « souffrir » chaque jour un trajet pour aller à l'école de plus d'une heure ! Car, le service de transport de Woluwe ne desservie pas le quartier dont il habite à Uccle. De ce fait, ses parents sont obligés de le conduire à l'arrêt le plus proche qui se trouve à 1,9 km toutes les matins et le soir, après que le bus le dépose à l'arrêt, il doit prendre un tram pour arriver à la maison (ou marcher pendant 25 minutes !). La réponse que les parents ont reçu à leur recours a été :

« ...veuillez noter que l'organisation des transports scolaires n'est pas du ressort des Ecoles européennes. De plus, la localisation du domicile de l'enfant et/ou de ses parents et ses contraintes d'ordre pratique exclues par l'article 8.4.2. de la Politique. Cette exclusion vise toutes les contraintes d'organisation de la vie familiale. Il ne saurait en être autrement que dans l'hypothèse non rencontrée en l'espèce où ces contraintes – totalement indépendantes de la volonté de la famille – rendraient l'organisation de la vie familiale impossible ou entraîneraient sur celle-ci des conséquences inadmissibles. Par conséquent, les raisons invoquées dans votre demande de révision ne constituant pas des éléments qui ont une influence déterminante sur le traitement de la demande d'inscription, comme le requiert l'article 15.3. de la Politique d'inscription, l'ACI n'est pas en mesure de donner une suite favorable à votre demande de révision... »

Etant donné que la Commission fait partie du Conseil Supérieur des écoles européennes, ne pourrait-elle pas faire pression pour que cette politique d'inscription soit adaptée pour le bien être du personnel et ses enfants ? Est-ce que le bien-être du personnel ne passe pas aussi par le bien-être de ses enfants ?



TAO-AFI AIMERAIT VOIR PLUS DE PLACES POUR LES VÉLOS!

A Bruxelles le nombre de cyclistes a progressé de 16% l'année dernière, et est passé à environ 35.000 cyclistes par jour. Le réseau de pistes cyclables est encore loin de couvrir correctement toute la région Bruxelles capitale, mais la situation s'améliore.

Entre 2014 et 2019, 35 km de pistes cyclables en site propre ont été aménagées. Un projet est en cours pour doubler la petite ceinture de pistes cyclables. La situation s'est améliorée de façon notable au cours des dernières années. Et cela devrait continuer, parce que la nouvelle ministre bruxelloise de la Mobilité, Elke Van den Brandt, veut doubler la part modale du vélo au cours des cinq prochaines années.

Mais qu'est-ce que la Commission fait pour suivre le mouvement ?

Ces dernières années, des parkings vélo ont été créés sur des petites surfaces dans les garages de plusieurs bâtiments (la Commission occupe environ 70 immeubles à Bruxelles). Quelques douches et vestiaires ont été aménagés, un petit nombre de vélos de service achetés et une fête de la bicyclette au mois de mai est organisée.

Mais maintenant que le nombre d'utilisateurs explose aussi à la Commission, l'administration ne suit plus malgré les campagnes de remise en forme de « FIT@WORK » avec conférences et ateliers, les engagements en matière de changement climatique etc.

Dans beaucoup d'immeubles les installations sont pratiquement inutilisables. Il y a souvent une seule douche pour plusieurs centaines de personnes. Pas de toilette près de la douche. Il n'y a pas de vestiaire approprié, ni casier. La douche, quand elle existe, est souvent utilisée par des techniciens des firmes extérieures qui entravent l'usage du personnel de la Commission. Les râteliers à vélo sont rudimentaires et devraient être remplacés par quelque chose de plus pratique.

Il est urgent d'agir, de se mettre au diapason du monde qui change. Il faut un plan de réaménagement des garages de la Commission afin de prévoir plus de places pour les vélos ainsi que pour les véhicules électriques et hybrides et réduire drastiquement les places réservées.

La TAO-AFI a, depuis toujours, été le fer de lance de cette bataille et que la Commission agisse, sans plus tarder.



PENSONS VERT PETITES ASTUCES

Plantez un arbre! C'est le moment idéal.

Planter un arbre permet de réduire votre empreinte carbone, lutter contre le changement climatique et prévenir la perte de la biodiversité.

Si vous ne disposez pas de jardin, participez à une action collective ou vous pouvez financer de petits projets d'agroforesterie.

Savez-vous que la Ville de Bruxelles s'est engagée à planter un arbre pour chacun des 3 000 bébés nés dans la ville chaque année? Les arbres ne seront pas plantés en Belgique, mais en Afrique ou en Amérique du Sud en 2020.



QUAND LE CINEMA PARLE DE L'EUROPE

Grèce, 2015: l'économie est en crise profonde et le pays au bord du gouffre financier. Le nouveau gouvernement se rebelle contre la Troïka constituée de l'Union Européenne, le FMI et la Banque Centrale Européenne.

Un film politique tourné comme un thriller, adapté du livre de Yanis Varoufakis, qui raconte les négociations sur la dette entre la Grèce et la Troïka alors qu'il était ministre des Finances.

Sous la direction du grand metteur en scène Costas Gravas, Christos Loulis l'acteur grec qui joue Varoufakis livre une grande performance.



RÉCOLTE DE JOUETS L'ASBL «ARC-EN-CIEL» - DÉJÀ NOTRE HUITIÈME ÉDITION ET ENCORE UN VÉRITABLE SUCCÈS!

Pour la huitième année consécutive, la TAO-AFI est très heureuse de participer à cette récolte de jouets en faveur des enfants et familles en difficulté.

Les fêtes de fin d'année sont synonymes de partage et de solidarité et encore une fois le personnel de la Commission s'est montré très généreuse.

TAO-AFI remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à cette récolte.

UN TRÈS GRAND MERCI À VOUS TOUS!



QUIZ TIME!

Le Conseil a adopté l'interdiction des plastiques à usage unique (SUP Single use plastic)

Les pailles, les couverts et assiettes, les touillettes à café, les tiges pour ballons ou encore les coton-tiges etc. Tous ces produits en plastiques seront bannis de l'UE à compter du 3 juillet 2021. Les plastiques oxodégradables, récipients pour aliments et gobelets en polystyrène expansé seront aussi interdits à cette date.

La directive fixe aussi aux Etats membres un objectif de collecte de 90 % des bouteilles en plastique d'ici 2029. Sous quelle échéance ?

1. Les bouteilles commercialisées dans l'UE devront contenir au moins 35 % de plastique recyclé en 2025 et au moins 30 % en 2030.
2. Les bouteilles commercialisées dans l'UE devront contenir au moins 25 % de plastique recyclé en 2025 et au moins 30 % en 2030.
3. Les bouteilles commercialisées dans l'UE devront contenir au moins 20 % de plastique recyclé en 2025 et au moins 35 % en 2030.
4. Les bouteilles commercialisées dans l'UE devront contenir au moins 15 % de plastique recyclé en 2025 et au moins 30 % en 2030.

Envoyez votre réponse [ICI](#) et tentez de gagner un bon d'achat d'une valeur de 50€ chez Filigranes!

Date limite pour participer 17/12

Le gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses le 18/12



Your TAO-AFI team: Raúl Trujillo Herrera, Rosario de Simone, Marco de Stefano, Andres Font Galarza, Juan Luis Barbojila Casas, José Bellod, Gillian More, Cristina Perret,

JOIN TAO-AFI, THE INDEPENDENTS, TO REINFORCE THE STAFF'S ACTION AND TO BE INFORMED OF YOUR RIGHTS!

KEEP THE INDEPENDENT SPIRIT UP!

J-70 01/208 - Phone : 62589 - Email : osp-tao-afi@ec.europa.eu

www.tao-afi.eu